

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2019
N° 2019-09-11**

Mobilité et transport- aide à l'achat d'un vélo classique ou d'un vélo à assistance électrique

L'an deux mille dix-neuf, le 24 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 18 septembre 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 26 présents : 21 votants : 25

Étaient présents : DUPONT Paul- MARTIN Nicole- DELRUE Francis - COPINE Lydia- DELCOURT Michel- LELONG Jeannette-BOUREL Hervé- DUPONCHEL Marie-Claire - CARDON Monique- DUFOUR Isabelle - DEGOUEY Christiane- - SEINGIER Sophie MASQUELIER Pascal VERBECQUE Karl- BELBENOIT Agnès- GUSTIN Jacques- BISKUP Marie-Paule- BAGEIN Philippe STEFANIAK Monique-WIART Benoit- CHEVALIER Emmanuelle.

Étaient absents excusés : HAMRIT Guy (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal) - KIJOWSKI Pawel (pouvoir donné à BELBENOIT Agnès) - PLANCQ Serge- HERMAN Bénédicte (pouvoir donné à VERBECQUE Karl) - CHARTIER Bruno (procuration à LELONG Jeannette).

Monsieur Paul DUPONT, Maire, ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance Monsieur Pascal MASQUELIER.

Suite à des demandes de Basiliens, la commission cadre de vie propose aux membres du Conseil Municipal la mise en place d'une aide à l'acquisition d'un vélo classique ou d'un vélo à assistance électrique afin de favoriser les déplacements doux dans la commune, réduire la pollution de l'air et inciter les habitants à utiliser des moyens alternatifs à la voiture.

Plusieurs communes de la MEL ont récemment mis en place ce dispositif d'aide à l'achat d'un vélo (exemple : Marcq-en-Barœul, Lezennes, Lesquin, Ronchin...). Des communes de la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC) également (exemple : Cysoing).

Le montant de l'aide serait fixé à 20% du montant total de l'achat et serait plafonné à 100€.

Les bénéficiaires de cette aide seront les habitants de la commune, majeurs, avec une seule aide par foyer, et sous conditions de revenus.

Un plafond serait fixé à 2 000 euros pour l'année 2019.

Les premiers demandeurs seront les seuls bénéficiaires (une fois l'enveloppe épuisée).

Pour 2020, le sujet pourrait être réexaminé en fonction des besoins exprimés en 2019.

Monsieur le Maire propose d'accorder cette aide, comme l'Etat, aux personnes en tranche 1 (selon les tranches d'imposition sur le revenu du dernier avis d'imposition disponible).

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les conseillers décident de créer une aide de 100 euros à l'achat d'un vélo électrique ou classique aux conditions suivantes (sous conditions de ressources, personne majeure, habitant de la commune, limite à une seule aide par foyer). Le montant de l'aide serait fixé à 20% du montant total de l'achat et serait plafonné à 100€. Un plafond serait fixé à 2 000 euros pour l'année 2019. Il convient pour le bénéficiaire de présenter une facture en mairie.

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900440-20190924-20190911-DE

Résultat du vote :

17 VOIX « POUR »

4 « ABSTENTIONS » (Mesdames COPINE Lydia, BELBENOIT Agnès, DUFOR Isabelle, SEINGIER Sophie).

4 VOIX « CONTRE » (Madame HERMAN Bénédicte, Messieurs WIART Benoit, VERBECQUE Karl et BAGEIN Philippe).

La délibération est adoptée.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Paul DUPOÏT



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **VOIR CACHET ACTES.**

Et affichage le **02 OCTOBRE 2019**